

République Française.
Département du Cantal.
Commune de Naucelles.

REUNION du 7 AVRIL 2021.

Nombre de membres : 19. En exercice : 19. Présents : 13 Représentés : 2
Date de convocation : 02/04/2021.

Le sept avril deux mil vingt et un, à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle Culturelle à huis clos, sous la Présidence de Monsieur Christian POULHES, maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Michel ARRESTIER, Bernard CHALIER, Cédric CIVIALE, ~~Marie-Christine CLUSE~~, Marielle DENISE, ~~Corinne FALIES-PLANTADE~~, ~~Marjorie FREYSSAC~~, Evelyne LADRAS, ~~Cédric LASMARTRES~~, Michel LAVAL, Albert LINARD, Paul MARTINS, Sébastien MERCIER, Christian POULHES, Morgane ROCHE, Nadine ROQUESSALANE, ~~Cécile SENAUD~~, ~~Bertrand TOUBERT~~, Christine TOUZY.

Absent excusé : Marie-Christine CLUSE, Corinne FALIES-PLANTADE, Marjorie FREYSSAC, Cédric LASMARTRES, Cécile SENAUD, Bertrand TOUBERT

Pouvoirs : Bertrand TOUBERT à Bernard CHALIER, Cécile SENAUD à Christine TOUZY

Evelyne LADRAS a été élue secrétaire.

M. le Maire explique que le budget primitif doit être adopté avant le 15 avril de l'année N. Le Compte Administratif est voté en amont et est le fruit du travail de l'année 2020.

Adoption du P.V. de la séance du 26 Janvier 2021

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstention : 2 voix - Contre : 0 voix - Pour : 13 voix

M. LINARD explique son abstention par rapport à la confiscation de la parole lors du dernier conseil, qui est, pour lui inacceptable.

Finances, administration générale, sports

2021 - 007 – Approbation du Compte de gestion du Budget principal établi par M. le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s'être fait présenter le Budget principal primitif (pas de budget supplémentaire) de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Monsieur le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion du Budget principal dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

2021 – 008 – Approbation du Compte de gestion du Budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » établi par M. le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif (pas de budget supplémentaire) de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le Compte de gestion du budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

2021 -009 – Approbation du Compte de gestion du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE établi par M. le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif (pas de budget supplémentaire) de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le Compte de gestion du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

Mme TOUZY prend la parole alors que M. le Maire sort de la salle pour le vote des 3 CA.

2021 – 010 - Approbation du Compte administratif du Budget principal 2020.

Mme Christine TOUZY, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2020, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 119 298.95 €
Recettes	1 537 179 40 €
Excédent de clôture :	417 880.45 €

Investissement

Dépenses	963 617.02 €
Recettes	739 529.46€
Restes à réaliser Dépenses:	314 009.00 €
Restes à réaliser Recettes:	245 591.00 €
Besoin de financement :	292 505.56 €

En l'absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget principal 2020.

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 14 voix

2021- 011 - Approbation du Compte administratif du Budget annexe Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » 2020

Mme Christine TOUZY, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » 2020, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	160 071.89 €
Recettes	216 128.28€
Excédent de clôture :	56 056.39 €

Investissement

Dépenses	22 603.70€
Recettes	16 574.65 €
Restes à réaliser Dépenses:	0 €
Restes à réaliser Recettes:	0 €
Besoin de financement :	6 029.05 €

En l'absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget annexe de la Structure Multi-Accueil «Les PITIOUS 2020».

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 14 voix

2021 -012 – Approbation du Compte administratif du Budget annexe Centre Social de la Vallée de l’AUTHRE 2020 :

Mme Christine TOUZY, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe du Centre Social de la Vallée de l’Authre 2020, qui s’établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	51 725.95 €
Recettes	51 725.95 €
Excédent de clôture :	0 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0€
Besoin de financement :	0 €

En l'absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l’AUTHRE 2020.

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 14 voix

2021 - 013 – Affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2021 pour le Budget principal.

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 417 880.45 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 287 165.15 €

B Résultats antérieurs reportés 130 715.30 €

Ligne 002 du compte administratif

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 417 880.45 €

D Solde d'exécution d'investissement	-224 087.56€
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 68 418.00€
Besoin de financement F	=D+E -292 505.56 €
AFFECTATION = C =G+H	417 880.45€
1)G Affectation en réserves R 1068 en investissement	292 505.56 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	125 374.89 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

2021- 014 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 pour le Budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS».

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : 56 056.39 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 22 755.61 €

B Résultats antérieurs reportés 33 300.78 €

Ligne 002 du compte administratif

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 56 056.39 €

D Solde d'exécution d'investissement - 6029.05€

E Solde des restes à réaliser d'investissement 0€

Besoin de financement F =D+E 6 029.05 €

AFFECTATION = C =G+H 56 056.39 €

1)G Affectation en réserves R 1068 en investissement 6 029.05 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 50 027.34€

DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

2021 - 015 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 pour le Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 0 €

<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	0 €
Ligne 002 du compte administratif	
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	0.00 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement F =D+E	0.00 €
AFFECTATION = C =G+H	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement	
2) H Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

Education Solidarité Communication

M. le Maire informe le Conseil que la DASEN a confirmé le ½ poste. Il y aura bien 8 postes et demi comme en 2020 à la rentrée prochaine.

Mme TOUZY dit que la SMA a fait l'objet d'un contrôle CAF. Mme le contrôleur a relevé qu'il manquait le chiffrage des repas. Ces derniers seront donc re-facturés par la commune à la Structure Multi-Accueil. De budget à budget, apparaîtront une augmentation des dépenses, de la participation communale et de la CAF.

2021- 016 - Tarifs du repas à la Structure Multi-Accueil Les Pitious.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tarif pour un repas à la Structure Multi-Accueil Les Pitious :

Repas : 2.50€

Ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

La commune facturera à la Structure la totalité des repas de l'année avant la fin de la journée complémentaire N+1

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

Urbanisme Travaux Intercommunalité

2021 – 017 - Affaire 64 140 198 EP : EP suite aménagement BT RD 922

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant HT de l'opération s'élève à 56 282,58€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 14 070.65€ à la commande des travaux,

- 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
3. De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

2021 -018 - Affaire 64 140 198 TA : Enfouissement du réseau téléphonique Le Bourg RD 922

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant HT de l'opération s'élève à 11 429.51€.

En application de la délibération du comité syndical en date du 24 Mars 2016 avec effet au 1^{er} novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un fonds de concours égal à 60% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 3 428.86€ à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

4. De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
5. D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
6. De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

Finances, administration générale, sports

Mme TOUZY fait remarquer une erreur dans le tableau par rapport au comité d'animation car la subvention exceptionnelle a été supprimée cette année. Il s'agit d'une erreur du tableau car le cumul est juste.

M. LINARD fait remarquer que l'association FESTIBOIS perçoit 4000€ pour 1 jour.

Mme TOUZY : FESTIBOIS paye les tronçonneurs et la propriété des sculptures revient à la commune de NAUCELLES. De plus, le spectacle est gratuit pour les naucellois et autres visiteurs.

Mme ROQUESSALANE : l'animation dure plus qu'une journée.

M. ARRESTIER : quand il faisait parti du comité d'animation, le feu d'artifice était financé par la commune.

Mme TOUZY : pour parler du feu d'artifice, il coûtait environ 3700€ en plus de la subvention versée par la commune au comité d'animation. De plus, avec FESTIBOIS, il y a une animation musicale le soir.

M. LINARD : pour lui, cela n'est pas transparent. Il faudrait que l'objet de la subvention soit nommé FESTIBOIS et non Comité d'animation.

M. le Maire : FESTIBOIS est le nom de marque. Il rappelle que, pendant deux ans, le comité d'animation a essayé de maintenir la fête patronale sans vraiment beaucoup de succès. Sur les mandats précédents, le comité d'animation était constitué de trop d'élus. L'intérêt est que cet évènement décolle.

Mme LADRAS : à l'époque où elle faisait partie du comité d'animation, ils cherchaient un thème comme il y a la fraise ailleurs. Le bois était une bonne idée.

M. LINARD : demande que ce soit spécifié FESTIBOIS.

M. le Maire : le Conseil Municipal souhaite soutenir les animations sur la commune. La subvention est versée au Comité d'Animation. Si des jeunes souhaitent s'investir, ils peuvent aller voir comment s'organise un FESTIBOIS.

Mme TOUZY : le Comité d'Animation pourrait s'organiser comme la cantalienne avec plusieurs branches dont FESTIBOIS ou d'autres.

2021 – 019 – Subventions de fonctionnement et participations 2021.

M. CHALIER, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le tableau des **subventions de fonctionnement aux associations** proposées pour l'année 2021 par la Commission des finances.

Article	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6554	SUBVENTION	CAUE	360.00
6554	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L AUTHRE	51 307.00
6554	SUBVENTION	CLIC	1 560.00
6554	CONTRIBUTION	SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE DU CANTAL	940.00
6554	CONTRIBUTIONS	CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRE	2 500.00
6554	DEROGATIONS SCOLAIRES	VILLE AURILLAC	3 500.00
6554	CONTRIBUTION ANNUELLE	A.GE.D.I	657.00
6554	ADHESION	FONDATION DU PATRIMOINE	200.00
6554	ADHESION	AFAPCA	180.00
		TOTAL BP 6554	61 204.00
657362	SUBVENTION	PARTICIPATION AU BP CCAS	3 000.00
657363	SUBVENTION	PARTICIPATION AU BP SMA	34 800.00
65738	CREDITS SCOLAIRES	ECOLE NAUCELLES	8 570.00
		TOTAL BP 6573...	38 700.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ACCA NAUCELLES	250.00

6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ANCIENS COMBATTANTS	120.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASS CANTALIENNE DES AMIS DE LA LECTURE ACAL	130.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	AMICALE DES PARENTS D ELEVES NAUCELLES	2 141.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMICE AGRICOLE JUSSAC	105.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMICE AGRICOLE AURILLAC	100.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMITE DE JUMELAGE NAUCELLES ARS EN RE	615.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMITE D'ANIMATION	4 000.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COULEURS ET PINCEAUX	110.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	DE FILS EN AIGUILLES	310.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ENTENTE VALLEE DE L AUTHRE	660.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	FEDERATION NATIONALE ANCIENS ALGERIE NAUCELLES	120.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE NAUCELLES	500.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	HAND BALL CLUB NAUCELLES REILHAC JUSSAC	660.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	DANCE AND CO	400.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	NAUCELLES BASKET BALL	200.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	NAUCELLES VETERANS BASKET	200.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PETANQUE NAUCELLOISE	400.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PING PONG NAUCELLOIS	660.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASN FOOT	700.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTHRE	100.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TENNIS CLUB NAUCELLOIS	660.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PATRIMOINE COMMUNAL	400.00
6574		PROVISIONS	2 459.00
		TOTAL BUDGET 6574	16 000.00

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au **chapitre 65**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve les propositions de subventions aux associations et autres organismes publics ou privés selon le tableau ci-dessus pour l'année 2021.**

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

2021 - 020 - Vote du Budget Annexe « Centre Social de la Vallée de l'Authre » 2021

M. Bernard CHALIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente le projet de **budget annexe « Centre Social de la Vallée de l'Authre » 2021**, qui s'équilibre :

en **section de fonctionnement à 55 700.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le budget annexe « Centre Social de la Vallée de l'Authre » 2021**

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

2021 – 021 - Vote du Budget Annexe « Structure Multi-Accueil Les Pitious » 2021

M. Bernard CHALIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente le projet de **budget annexe « Structure Multi-Accueil Les Pitious» 2021**, qui s'équilibre :

en **section de fonctionnement à 239 560.00 €**

et en section d'investissement à 19 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le budget annexe Structure Multi-Accueil Les Pitious» 2020**

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

2021 - 022 - Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le maire présente les taux des impôts communaux appliqués en 2020 :

- taxe d'habitation : 15.37%

- foncier bâti : 21.13%

- foncier non bâti : 81.99%

L'année 2021 est marquée par la suppression du vote du taux de la taxe d'habitation. Chaque commune vote son taux de taxe foncière bâtie 2021 à partir du taux de référence de taxe foncière bâtie calculé à partir de la somme de son taux communal 2020 et du taux départemental 2020 (Cantal : 23,56%). Il propose donc de voter les taux de 2021 comme suit en intégrant au taux communal de 2020 la part départementale (21.13% + 23.56%), ce qui donne les taux suivants :

- foncier bâti : 44.69%

- foncier non bâti : 81.99%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les taux d'imposition ci-dessus.

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

M. CHALIER informe le conseil que les dotations nous sont parvenues le 2 Avril. Le dossier du Fonds Cantal Innovation pour l'avenue Henri Mondor a été retenu mais qu'à hauteur de 60 000€. 2021 servira à peaufiner le dossier.

2021 - 023 - Vote du Budget Primitif 2021

M. Bernard CHALIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente le projet de **budget primitif communal 2021**, qui s'équilibre :

en **section de fonctionnement à 1 598 600.00€**

et en section d'investissement à 1 712 900.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le budget primitif 2021**

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

2021 - 024 - Effacement d'une dette à la demande du trésorier

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite au jugement du Tribunal d'Instance d'AURILLAC en date du 26/07/2018, qui a prononcé l'effacement des dettes de Monsieur Laurent FEL, Madame la Trésorière nous sollicite pour prendre une délibération à joindre au mandat au compte 6542 pour l'effacement de la dette d'un montant de 292.02€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'effacement de la dette de Monsieur Laurent FEL et autorise le Maire à mettre en œuvre la procédure nécessaire. Les crédits seront affectés au compte 6542 « créances éteintes ».

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

2021 - 025 - Création de 3 postes statutaires

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17/09/2020,

Considérant la nécessité de créer trois emplois d'adjoint techniques titulaires affectés

- au nettoyage des bâtiments communaux, et au renfort lorsque nécessaire au groupe scolaire (maternelle, primaire et restaurant), en raison de la réorganisation des services,
- au service technique.
- au nettoyage des bâtiments communaux et aide à la cantine

Le Maire propose à l'assemblée **la création de 2 emplois d'adjoint technique polyvalent, permanent, à temps non complet à raison de 27h00 hebdomadaires, (27/35^{ème}) à compter du 01/03/2021 et du 01/05/2021, et 1 emploi d'adjoint technique polyvalent, permanent, à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires à compter du 07/03/2021.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/03/2021,

Filière : technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique,

Grade : Adjoint technique : - ancien effectif : 4
 - nouvel effectif : 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

2021 - 026 - Délibération autorisant le maire à conclure la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, le Maire de Naucelles et le président de CABA :

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans le Cantal, 26 communes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée, représentant au total 26 Petites Villes de Demain. Au sein de l'intercommunalité, notre commune est lauréate, en candidature groupée avec les communes de Saint Simon, Ytrac, Sansac de Marmiesse, Saint Paul des Landes, Vézac et Jussac.

M le maire présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.

- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

M le maire donne lecture du projet de convention d'adhésion et invite le conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communal :

- affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de Saint Simon, Ytrac, Sansac de Marmiesse, Saint Paul des Landes, Vézac et Jussac et la communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ;
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- autorise le maire à signer la convention d'adhésion au programme.

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

Décision du Maire dans le cadre des délégations

Questions diverses